

Annexe : Les missions du référent « cordées de la réussite » dans chaque établissement encordé

Un référent « cordées de la réussite » est désigné, sur la base du volontariat, dans chaque établissement inscrit dans une cordée de la réussite. Il est chargé de :

- constituer les groupes d'élèves volontaires en concertation avec les équipes éducatives et en particulier les professeurs principaux ;
- superviser les tutorats mis en place ;
- organiser les sorties culturelles et les visites des établissements de l'enseignement supérieur ;
- veiller au suivi des élèves et à la continuité des actions engagées, tout spécialement lors des transitions, qu'elles soient liées à un déménagement, à un passage du collège au lycée ou à tout autre raison ;
- assurer le lien entre les élèves bénéficiaires et le ou la PsyEN en charge de l'établissement ;
- communiquer au responsable de la cordée de la réussite les indicateurs nécessaires, soit à la construction du projet, soit à l'évaluation des actions menées. Sa participation à l'élaboration du bilan de la cordée en fin d'année est primordiale ;
- participer aux réunions de travail organisées par les référents académiques des cordées de la réussite. Les réunions en distanciel seront privilégiées.